



# U N I V E R S I T É D E L I È G E

Faculté de Médecine

Université de Liège

Université de Corse Pasquale Paoli

NOUS, MEMBRES DU JURY  
EUROPÉEN CONSTITUÉ PAR  
L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE  
POUR PROCÉDER

AUX EXAMENS  
DU GRADE ACADÉMIQUE  
DE DIPLOMÉ EUROPÉEN  
D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN  
IMPLANTOLOGIE ORALE :

VU LE DÉCRET DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
DU 5 SEPTEMBRE 1994 RELATIF AU RÉGIME  
DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES  
ET LA CONVENTION DU 11 JUILLET 2001  
CONCLUE AVEC L'UNIVERSITÉ DE CORSE  
EN VUE DE L'ORGANISATION DU GRADE  
SUSMENTIONNÉ :

attendu que **Harro JENSMA**, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 17 juin 1976, a été inscrit à l'Université de Liège et qu'ont été observées les prescriptions du décret précité quant aux conditions d'accès, aux programmes, à la durée des études et aux examens :

attendu qu'il a réussi avec grande distinction le 20 juin 2008 les examens portant sur les matières figurant à son programme d'études :

avons conféré à **Harro JENSMA** le grade académique de **diplômé européen d'études spécialisées en implantologie orale**.

Liège, le 20 juin 2008.

Le jury,

Pour les Présidents, Recteurs et Vice-Recteurs :  
Le Recteur de l'Université de Liège,

